

Première partie : la piscine Louison Bobet.

Retrouvez les épisodes précédents sur mon site herveferon.fr

Le 1er septembre, la Métropole du Grand Nancy fermait à la population la piscine Louison Bobet. L'inquiétude est grande, tant cette piscine est appréciée et populaire, d'autant qu'on avait remarqué depuis quelques années que la piscine Louison Bobet n'était plus ouverte au public qu'un mois plus tard, comme s'ils préparaient insidieusement leur coup... L'inquiétude est grande aussi parce que lors du débat d'Orientation Budgétaire 2019, l'exécutif de la Métropole (c'est à dire gauche et droite confondues) a écrit son intention à terme de fermer une ou deux piscines sur l'agglomération (étant donné le coût exorbitant du projet Grand Nancy Thermal et le niveau d'endettement de la Métropole, cela paraît inéluctable). Étrangement lorsqu'à plusieurs reprises, nous les avons interrogés officiellement, en Conseil de Métropole (Annie Lévi Cyferman, Stéphanie Gruet et moi), en leur demandant "quelle(s) piscine(s) comptez vous fermer ?" Nous n'avons obtenu aucune réponse, comme s'ils étaient penauds, honteux et comme si cela avait été une boulette que de l'écrire. Je crois tout simplement que les services appréciés par le peuple n'intéressent pas ces notables, ils préfèrent les grands projets ruineux et inconsiderés qui leur permettront, du moins l'espèrent-ils, de pouvoir afficher ça dans leur bilan pour leur petite carrière personnelle. C'est une triste façon de faire de la politique, une façon que je combats résolument, alors que je pense que la politique quand elle s'exerce au service des citoyens est noble et nécessaire.

Pire encore, chaque fois que j'interviens pour dire, ce que chacun sait, c'est à dire qu'il n'y a déjà pas assez de piscines sur l'agglomération et que les créneaux sont donc trop courts et insuffisamment nombreux pour les associations et les écoles, Eric Pensalfini intervient pour assurer du contraire... selon lui tout va bien... J'espère qu'il est persuadé de ce qu'il affirme (demandez leur avis aux enseignants ou aux parents accompagnateurs...)

Ce qui est le plus inquiétant pour la piscine Louison Bobet, c'est que le Maire de Nancy, Laurent Hénart a pris un arrêté le 15 mai 2019 pour accorder à la société SAS Grand Nancy Thermal DVT un permis de ... démolir !

Sachez-le, car cela passe pratiquement inaperçu, mais c'est un vrai scandale. Quand on sait que des recours au Tribunal Administratif sont engagés par l'association "Le Bien Commun", les élus métropolitains Annie Lévi Cyferman, Stéphanie Gruet et moi-même et Françoise Hervé Conseillère Municipale à Nancy, on se dit qu'ils font le forcing, c'est un déni de démocratie, une atteinte au droit le plus élémentaire, quand ils précèdent la décision des juges pour démolir, ils atteignent un point de non-retour... Une fois l'actuelle piscine Nancy Thermal démolie, peut-on imaginer un instant qu'un juge prendra la décision de remettre en cause ce projet ?

- Cet arrêté autorise la démolition de plusieurs éléments repérés comme patrimoniaux dans l'étude de Grégoire André qui avait été pourtant commanditée par le Grand Nancy (la galerie Est, les escaliers devant la galerie Nord...). On est d'ailleurs en droit de se poser des questions sur l'attitude de l'Abf sur tous ces dossiers. Les réseaux d'influence ont-ils encore produit leurs effets ?

- Dans le contrat qui a été approuvé par le Conseil de Métropole et dans le planning qui y est annexé, il est prévu de façon détaillée un permis de construire, mais en aucun cas un permis de démolir ! Il apparaît donc que le Maire de Nancy est incompétent pour prendre un tel arrêté !

C'est le scandale qui continue : le patrimoine bradé, démoli, saccagé / où les gamins et les

familles, issus en particulier des quartiers les plus populaires, iront-ils se baigner durant l'été, avec les périodes caniculaires de plus en plus fréquentes ? / L'impact de ce projet sur le budget de la Métropole n'aura-t-il pas comme conséquences la dégradation du service dû au public ? Car, en ce contexte d'irresponsabilité politique consternante, ce n'est plus de Service Public, mais de Service dû au Public qu'il faut parler aujourd'hui !

Je voudrais citer l'association "Le Bien Commun" qui dit avec justesse :

"Les habitants du Grand Nancy sont propriétaires d'une ressource en eau thermale et d'un équipement de plus d'un siècle, jusqu'ici accessible à tous.

Ce n'est pas parce que nos dirigeants l'ont laissé se dégrader, en n'assurant pas l'entretien et les réparations nécessaires, qu'ils doivent maintenant le brader à des promoteurs et à des financiers. Grand Nancy Thermal doit être rénové, amélioré, sa ressource en thermalisme doit être exploitée, mais au service de tous les habitants."

Dans le cadre de ces cahiers de l'été, une seconde partie sera consacrée au projet global du Grand Nancy Thermal.